



DDETS – Préfecture du Var
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Tél : 04 94 09 64 00
Mèl : ddets-logement-social@var.gouv.fr

IV – Pièces à déposer obligatoirement au sein de votre demande de logement social

A déposer soit directement sur le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> , soit auprès d'un guichet enregistreur :

- carte nationale d'identité du demandeur, du conjoint et de toute personne majeure au foyer
- intégralité du livret de famille
- s'il y a lieu : jugement de divorce, justificatif de garde d'enfant, dissolution de PACS, etc.
- dernier bulletin de salaire + conjoint (si salarié)
- avis d'impôt sur le revenu 2022 (avis établi en 2023) et avis d'impôt sur le revenu 2023 (avis établi en 2024) du demandeur, du conjoint et de toute personne majeure au foyer
- bail de location et dernière quittance de loyer
- contrat de travail, arrêté ou notification d'affectation

Toute demande de logement social incomplète ne pourra être traitée.

Vos souhaits de typologie et communes ou leurs modifications sont à préciser directement au sein de votre demande de logement social.

Le (ou la) soussigné(e) déclare exacts les renseignements ci-dessus indiqués :

Fait à :

Le : / /

Signature

Ce document doit être transmis par mail à :

- ddets-logement-social@var.gouv.fr pour l'arrondissement de Toulon
- sp-logement-dragnignan@var.gouv.fr pour l'arrondissement de Draguignan
- sp-brignoles-expulsions-logements@var.gouv.fr pour l'arrondissement de Brignoles

Il peut être adressé soit directement par le fonctionnaire concerné, soit par le travailleur social du ministère qui l'accompagne, enrichi au besoin d'un rapport social.